

Introductie Speedline Secure



Qu'est-ce que Speedline Secure ?

Speedline Secure est le système de qualité et de garantie pour la finition des cloisons et plafonds en plaques de plâtre. Il offre la certitude que chaque projet est réalisé avec des produits durables et coordonnés qui, ensemble, garantissent un résultat final stable, sans fissures et durablement lisse.

Vos avant :

- Adhérence garantie de toutes les couches du système.
- Joints solides et durables.
- Une surface stable et uniforme pour la peinture, le papier peint ou d'autres finitions.

Speedline Secure est une preuve de savoir-faire et de fiabilité, développé par et pour les professionnels de la finition.

Le système Speedline Secure

Phase	Produit	Application
1	Flexcorner	Finition d'angle renforcée avec une flexibilité optimale.
2	Bande de papier / Voile de verre / Bande de gaze	Renforcement des joints AK (pour les plafonds, uniquement bande de papier ou voile de verre).
3	JointFiller 45 / 60 / 90 / 120	Remplissage des joints, des raccords et des trous de vis.
4	Joint Butter / Professional Finish	Couche de finition pour une surface lisse.

Le système se compose de produits soigneusement adaptés qui, ensemble, garantissent un résultat.

Cadres normatifs

La mise en œuvre et le contrôle au sein du système Speedline Secure sont basés sur les normes et directives suivantes, dans leur dernière version en vigueur :

- **Directive TBA 3.3** : Instructions de mise en œuvre pour le montage de cloisons et de plafonds avec des plaques de plâtre et des plaques de plâtre fibrées.
- **BRL 9600-6** : Directive d'évaluation pour le montage de cloisons et plafonds modulaires.
- **NEN-EN 13964** en **NEN-EN 520** : Normes de produit pour les plaques de plâtre et les structures de suspension.
- **EAD 070002-00-0505** : Directive européenne d'évaluation pour les bandes en fibre de verre utilisées dans les joints de plaques de plâtre.

Conditions d'application

La garantie n'est valable que si :

1. Tous les produits utilisés font partie du système officiel Speedline Secure ;
2. La mise en œuvre est conforme aux directives TBA et BRL et aux instructions de mise en œuvre du garant ;
3. Les travaux ont été réalisés dans des conditions climatiques appropriées (température ≥ 10 °C, humidité relative 40-80 %) ;
4. La réalisation a été effectuée par un applicateur agréé et formé ;
5. La réalisation a été enregistrée dans le dossier du projet Speedline Secure.
6. Niveau de finition convenu : tous les projets Speedline Secure sont soumis à un niveau de finition minimum de classe C, sauf accord contraire écrit. Pour les projets présentant des exigences esthétiques accrues, la classe A ou B peut être appliquée conformément à la directive TBA 3.3.

Conditions de mise en œuvre supplémentaires :

- Le support doit être propre, sec, exempt de poussière et stable.
- es travaux ne peuvent être effectués qu'à une température ≥ 10 °C et une humidité relative comprise entre 40 et 80 %.
- Les apprêts, les primaires et les finitions doivent être compatibles avec les produits Speedline utilisés.
- Les écarts ou les systèmes mixtes excluent la garantie.

Niveaux de finition

(conformément à la directive TBA 3.3)



Classe	Description	Exigences visuelles	Exigences de traitement	Application typique	Tolérance de planéité (mm)
A	Surface lisse pour des exigences visuelles très élevées.	Qualité supérieure, pratiquement aucune irrégularité visible à la lumière directe.	Joints et trous de vis remplis et surface entièrement recouverte d'une couche d'environ 1 mm d'épaisseur.	Finition murale lisse, brillante (satinée), papier peint métallique/vinyle, systèmes d'enduit brillant.	0,4 m: < 1 mm / 1 m: 1,5 mm / 2 m: 2 mm
B	Surface lisse pour des exigences visuelles normales.	Haute qualité, irrégularités limitées visibles à la lumière directe.	Joints et trous de vis remplis et finis, légèrement poncés pour une transition fluide	Enduits légers, peinture mate, papier peint à structure fine.	0,4 m: 1 mm / 1 m: 2 mm / 2 m: 3 mm
C	Surface régulière pour des exigences visuelles normales.	Exigences normales ; petites rainures d'usinage autorisées.	Joints et trous de vis remplis et finis pour une transition fluide.	Finition à structure plus grossière, papier peint vinyle épais, enduits (1-3 mm).	0,4 m: 1,5 mm / 1 m: 3 mm / 2 m: 4 mm
D	Surface jointoyée de manière régulière.	Exigences visuelles minimales.	Seuls les joints et les trous de vis sont remplis.	Finition fonctionnelle, enduit projeté grossier ou papier peint de chantier.	0,4 m: 2 mm / 1 m: 3 mm / 2 m: 4 mm
E	Surface non finie, uniquement fonctionnelle.	Aucune exigence visuelle.	Seules la stabilité, l'isolation incendie ou acoustique sont importantes.	Carrelage, stuc sur plaque de plâtre ou plaque de stuc.	sans objet
F	Surface constructive sans finition.	Aucune exigence visuelle.	Aucune finition requise.	Constructions temporaires, travaux non visibles.	sans objet

Déclaration de garantie

Si le système Speedline Secure est utilisé correctement, **aucun décollement ni fissure n'apparaîtra entre les couches du système** et la finition des joints restera durable et stable pendant toute la durée de la garantie de 10 ans.

La garantie s'applique uniquement en cas d'utilisation de produits Speedline d'origine, de mise en œuvre correcte et de support stable.

- **Adhérence optimale** sur les plaques de plâtre et entre toutes les couches du produit ;
- **Résistance durable des joints**, résistante aux contraintes normales ;
- **Support stable et uniforme adapté** à une finition avec de la peinture, du papier peint ou des revêtements décoratifs, à condition d'utiliser l'apprêt approprié, correspondant à la finition choisie .

Période de garantie : 10 jaar na oplevering.

Responsabilité et indemnisation :

En cas de réclamation au titre de la garantie, la responsabilité se limite au remplacement du produit ou à une indemnisation raisonnable des frais de réparation, à l'appréciation du garant. Les dommages indirects ou consécutifs ne sont pas couverts par la garantie.

Certificat de garantie



Projet : _____

Lieu : _____

Date : _____

Client : _____

Exécutant : _____

Niveau de finition : Classe ____

Il est déclaré par la présente que le projet susmentionné a été réalisé selon le système **Speedline Secure**, conformément aux exigences de : la directive TBA 3.3, BRL 9600-6 en EAD 070002-00-0505.

Validité : 10 ans après la livraison.

10 | 100%
AN | GARANTIE

Signature :

Dossier du projet

Pour chaque projet dans le cadre de Speedline Secure, un **dossier de projet** est tenu à jour par la partie exécutante (transformateur ou entrepreneur).

Ce dossier contient des informations sur l'application du produit, les conditions climatiques et les contrôles de qualité. Une fois le projet terminé, le dossier est transmis au garant pour contrôle et validation. **Le certificat de garantie Speedline Secure** n'est délivré que si la documentation est .

Le certificat de garantie n'est délivré qu'après **évaluation positive du dossier du projet** par le garant. Si des informations manquent ou ne sont pas conformes, la garantie peut être refusée en tout ou en partie jusqu'à ce qu'un nouveau contrôle ait été effectué.

Déclaration finale

Speedline Secure combine la sécurité technique d'un système certifié avec la fiabilité d'une marque synonyme de qualité, de cohérence et de savoir-faire.

Vous avez ainsi l'assurance d'un mur ou d'un plafond durable, sans fissures et parfaitement fini – garanti par **Speedline Secure**.



speedlinedrywall



speedlinedrywallproducts

www.speedline.nl | www.speedline.be



Speedline est une marque de SIG Nederland B.V.,
Industrieweg 17, 5145 PD Waalwijk, t +31 88 606 9610